



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 22 JUILLET.

On écrit de Berlin, le 15 juillet, au Correspondant de Hambourg :

Nous venons d'apprendre que le départ pour Tœplitz de M. Werther n'a eu lieu qu'à la suite d'une dépêche de Vienne qui lui est parvenue peu de jours auparavant. Outre ce ministre, quatre autres diplomates entreront encore en conférence à Tœplitz avec M. de Metternich, et on y discutera les intérêts des puissances qui n'appartiennent pas à la soi-disant quadruple-alliance ainsi que les rapports entre quelques états indépendants de la haute Italie et d'Espagne.

Une lettre de Berlin, publiée par le *Courrier allemand*, contient ce qui suit :

Malgré la rupture des négociations entamées relativement à un traité de commerce avec la Hollande, le premier négociateur de ce projet, M. W..., banquier d'Amsterdam, est resté pour tâcher d'obtenir un résultat. Des mémoires distribués par ce capitaliste aussi intelligent qu'actif, à plusieurs hommes d'état et à d'augustes personnages, jettent une vive lumière sur cette question, et ils laissent peu de doutes sur les avantages qu'aurait pour l'union allemande cette connexion avec le littoral hollandais tracée par la nature elle-même. L'ambassadeur d'Angleterre a trouvé ces explications si importantes qu'il se les a procurées pour les envoyer à sa cour; en cas de réalisation du projet l'Angleterre en souffrirait dans son commerce.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 24 JUILLET.

Un journal prétend que la reine a dit que si le nouveau parlement ne lui plaisait pas, elle le dissoudrait encore.

Le roi de Hanovre a souscrit pour une forte somme contre l'élection de sir G. Murray, candidat wig.

Jusqu'à présent le résultat des élections de Londres paraît devoir être favorable au ministère à en juger d'après les votes préparatoires.

FRANCE. — PARIS, LE 25 JUILLET.

On a publié hier à l'Assomption et à la municipalité du

GROTTE DE TILF.

Nous avons publié, dans notre n° du 2 juin, un premier feuilleton sur la Grotte de Tils. Depuis cette époque, de nouvelles découvertes ont été faites, et nous nous empressons de les faire connaître à nos lecteurs. Le feuilleton que nous publions aujourd'hui est extrait de la *Revue belge*, et fait suite à celui qui a paru précédemment dans ce journal.

UN SOUVENIR DE VOYAGE.

Tils, le 14 juin 1837.

Que de pays n'ai-je point parcourus ! J'ai parcouru la Suisse, l'Italie et la France; j'ai parcouru l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande; et dans tous ces pays, sauf le dernier peut-être que je ne cite que par vanité de voyageur, j'ai franchi des pas bien périlleux et bien difficiles. Mais je viens de parcourir un vallon tout uniment belge, et j'y ai traversé le passage le plus dangereux, le plus long, le plus étroit, le plus large, le plus gracieux, le plus effroyable, le plus haut, le plus bas, le plus rocailleux, le plus boueux, le plus humide, le plus sec, le plus chaud, le plus frais, le plus noir, le plus souterrain, en un mot, le passage le plus incroyable, le plus admirable, que mensonge de voyageur ait jamais décrit.

Vous comprenez que je veux vous parler de la Grotte de Tils. Une plume exercée a déjà écrit une première excursion dans cette grotte, et bien m'est témoin que je n'ai pas la prétention de rivaliser avec elle. Mais, hélas ! au *Passage du Ramoneur* cette plume s'est arrêtée, et moi, pauvre amateur, je me vis alors obligé de prendre un mauvais crayon, et d'esquisser ses notes.

Je vous le déclare donc : je ne sais point décrire. Je vais seulement vous raconter ce que j'ai vu... mais, que dis-je?... la centième, la millième partie de tout ce que j'ai vu, depuis l'endroit où le torrent s'engouffre, et où vous a laissé le premier narrateur, jusqu'au fin fond de ces vastes cavernes.

Et d'abord, voulez-vous savoir en trois mots ce que c'est qu'une expédition dans la Grotte de Tils ?

Eh bien ! un mur de roche vient à me barrer brutalement la route. Je m'arrête, et demande au guide : Par où faut-il aller ? — Et le guide, levant l'index au-dessus de sa tête : Par-là, monsieur, me dit-il — Et je lève la tête, et je vois la haute et sombre ouverture par où je dois monter.

Un peu plus loin un nouveau mur de roche vient encore à me fermer le passage, et derechef je demande au guide : Par où faut-il aller ?

— Et le guide, abaissant l'index vers la pointe de ses pieds : Par ici, monsieur, répond-il. — Et je vois sous moi un trou noir qui s'enfoncé, et je descends bravement, car j'ai fait mon testament olographe à l'entrée de la grotte.

C'est ainsi qu'en montant, descendant, remontant, rampant et partant admirant, j'arrivai enfin au fameux *Passage du Ramoneur*.

Pourquoi le *Ramoneur* ?

Voici. Figurez-vous une cheminée ouverte dans le rocher, où il faut se hisser en appuyant les épaules contre une des parois et les pieds contre la paroi opposée, et d'effort en effort, arriver ainsi à dix ou douze pieds de hauteur, en marchant du dos tout autant que des jambes. On n'en place une échelle, me direz-vous peut-être ! Vous avez raison. Mais il n'y a pas d'échelle.

Ce pas franchi, et il faut absolument le franchir, un nouveau spec-

ter, arrondissement les bancs du mariage de Mlle. Napoléone de Montholon, la filleule de Napoléon, et qui naquit à Saint Hélène, avec M. Raval du Couëdic, lieutenant de vaisseau, le petit fils du capitaine de la frégate la *Surveillante*, dont le combat glorieux fait époque dans la guerre de 1779, contre les Anglais, et qui lui-même a mérité l'honneur de se trouver au nombre des officiers dont les faits d'armes sont enregistrés au musée de Versailles. On aime à voir cette alliance de deux notabilités toutes nationales.

Le *Journal des Débats* prétend que don Carlos, dont il évalue les forces à 15,000 hommes, n'a pas une armée capable de faire une tentative sur Madrid.

Il y a eu ces jours-ci une réunion de légitimistes chez un personnage appartenant à l'ambassade de Russie. On cite parmi les personnes présentes à cette espèce de conciliabule, 5 ou 6 ex-officiers de la garde royale; le but de la réunion était la question espagnole.

On lit dans la *Charte de 1830* : « La nouvelle de l'assassinat d'Abd-el-Kader, que plusieurs journaux ont donné hier d'après les journaux de Toulon, et sans aucunement la garantir, ne s'est point confirmée jusqu'à présent. Le gouvernement n'a reçu à ce sujet aucune espèce de renseignement. »

Il en est de même du bruit de la mort de la reine de Naples mis en circulation par un journal allemand; ils n'est rien arrivé au ministère des affaires étrangères qui autorise à croire que cette nouvelle soit fondée.

M. de Genoude a comparu devant M. le juge d'instruction. Son interrogatoire a duré trois heures et demie. Il est prévenu d'avoir, de complicité avec MM. Berryer et Walsh, voulu ramener en France Mme la duchesse de Berri et son fils, provoquer la guerre civile, renverser le gouvernement établi. Cette prévention résulte d'une lettre de remerciement adressée à Mme la duchesse de Berri, par M. de Genoude, et dont M. Walsh était porteur; et d'une lettre écrite par M. Berryer à M. Walsh.

M. Berryer n'a adressé directement aucune lettre aux princes. Il a seulement mis l'adresse sur deux enveloppes de lettres adressées aux deux princesses pour leur demander des secours.

M. Berryer, qui venait de plaider à la cour d'assises, est entré chez M. le juge d'instruction à 3 heures, au moment où M. de Genoude signait son interrogatoire.

(Gazette de France.)

Nous lisons en outre dans la *Gazette* qu'une visite domiciliaire a été faite à Auteuil chez M. Alfred Nettement, en ce moment à Londres.

tacle se développe aux yeux, ou plutôt se révèle, ou plutôt... La langue française me fait ici défaut. On voit bien qu'elle est née, non pas sous terre, mais à l'éclat d'un superbe soleil.

Apprenez donc que la Grotte de Tils se divise en deux grottes bien distinctes, dont la première finit au *Passage du Ramoneur* ou la seconde commence.

La première grotte a été décrite, bien, trop bien décrite. Je passe en tremblant à la seconde. Passons, passons pourtant.

Vous avez vu que la première grotte s'étend en longues galeries et s'arrondit ça et là en voûtes en général un peu basses.

Ici, au contraire, des voûtes immenses s'élancent tout-à-coup dans l'ombre, des voûtes en ogive, à plein cintre, en crevasse, des voûtes surbaissées, des voûtes renversées, des voûtes droites ou obliques, des voûtes même convexes, enfin des voûtes de toutes sortes, et qui prouvent que le grand architecte du monde sait un peu mieux varier ses formes que nos pauvres petits bâtisseurs avec leurs éternelles constructions de style grec ou de style gothique, l'inévitable fronton, l'inexorable ogive ou l'impitoyable colonne.

A peine est-on sorti de la fameuse cheminée qu'on s'arrête enchanté devant la *Cascade d'albâtre*, dont la pierre, éblouissante de blancheur, semble tomber d'étage en étage de plus de soixante pieds de hauteur.

La première partie de la grotte vous a montré d'innombrables stalactites et stalagmites sous mille formes diverses, des harpes, des caprices, des écharpes, des oisillons, des fonges, des millions de formes qui n'ont de nom qu'au ciel. C'est la *Grotte de la distillation*.

Mais la seconde, c'est la *Grotte de la cristallisation*. Vous parcourrez de vastes salles tapissées de sucre candi; je ne saurais mieux dire. Vous brisez sous vos brutales semelles un pavé de prismes lumineux et de diamans resplendissants. Imaginez, si vous pouvez, des voûtes et des parois, toutes chargées d'aiguillons de cristal, d'anneaux et de chaînes de cristal, de crochets de cristal, de mousses de cristal, de coraux de cristal; c'est toute une merveilleuse végétation de cristal. Et voyez, au milieu de tout cela, cette belle conque, pleine d'une eau limpide et revêtu de dehors de ces brillantes concrétions cristallines. Oh ! c'est bien-là sans doute la *Baignoire des Nymphes*.

Est-ce l'eau qui distille qui a formé ces merveilles ?

Pour moi, je ne saurais le croire. On ne voit point ici l'eau tomber goutte à goutte.

Mais les savans viendront; les savans doivent venir. Les savans discuteront, discuteront et feront des systèmes; et moi, qui ne suis pas savant, je propose témérairement la solution suivante :

Je considère la seconde grotte comme une immense géode, laquelle, dans les temps du vieux monde, était pleine d'une eau qui contenait en dissolution tous les éléments de ces superbes cristaux; et je dis que ces éléments se sont rapprochés, réunis, agglomérés et attachés peu à peu aux voûtes, aux parois et au sol; et quand les eaux primitives se furent écoulées, cette géode immense conserva la magnifique parure dont la main des siècles l'avait décorée.

Respect donc à l'ouvrage des siècles !

Mon explication est fort bonne pour tous les durs cristaux à vives arêtes, à angles appréciables et comme taillés à facettes. Mais elle ne peut suffire pour tous ces petits tubes que l'on remarque aux voûtes et aux parois de plusieurs salles, transparents et bizarrement contournés, relevés, rendés, bifurqués, trifurqués, et qui ne ressemblent pas mal à du verre

— L'affaire de la *Quotidienne* et de M. Donnadien est terminée.

Le jury a répondu affirmativement en ce qui concerne le général Donnadien, et négativement à l'égard de tous les accusés. En conséquence, M. le président a prononcé l'ordonnance qui acquitte MM. de Lostange, Allardin et Malteste.

La cour, après une délibération d'un quart d'heure, a prononcé un arrêt par lequel elle condamne M. Donnadien à deux ans de prison, 5,000 fr. d'amende et à l'interdiction pendant deux années des droits mentionnés dans les trois premiers paragraphes de l'art. 42 du code pénal.

Tandis que tous les journaux annoncent le départ de M. l'abbé de La Mennais pour Rome avec M. le baron de Geramb, une autre feuille prétend que M. de La Mennais s'occupe sérieusement de la publication d'un nouveau journal. M. de La Mennais est resté depuis quelques temps à la campagne d'un de ses amis, et il n'est pas du tout parti pour Rome ainsi qu'on l'avait annoncé.

Nous avons vu aujourd'hui un voyageur français qui est arrivé hier du Hanovre et qui était présent lors de l'arrivée du roi Ernest dans ses états, et de la promulgation de son décret d'avènement. Il paraît que le nom seul du nouveau roi avait produit une sorte de stupeur dans son royaume, et ses premiers actes ont été de nature à confirmer toutes les appréhensions. On le regarde comme un fou, car il ne se promène jamais qu'en uniforme de général prussien.

On croit généralement que les sujets du Hanovre vont s'adresser à la haute diète de Francfort pour protester contre la confiscation de la constitution qui leur avait été garantie, et l'on espère que la diète ne consacra pas le coup d'état du roi tory.

(Corresp.)

Bulletin de la bourse de Paris du 25. — Les cours de la rente étaient plus faibles qu'hier, et il y a eu quelques centimes de baisse sur les prix d'ouverture.

On a répandu le bruit, aujourd'hui, que le *Moniteur* porterait ces jours-ci l'ordonnance de dissolution des chambres. On regardait le remaniement des préfets et sous-préfets comme une preuve que cette mesure était définitivement adoptée par le cabinet.

Les dépêches télégraphiques de l'Espagne font toujours le sujet de toutes les conversations politiques. Quoique la victoire d'Orma paraîsse se confirmer, on ne la croit pas aussi importante qu'on la représente dans les bulletins officiels. Voilà pourquoi la rente active n'a pas éprouvé un nouveau mouvement de hausse. Elle ne peut pas se soutenir à 22, elle a fléchi à 21 3/4 et 21 7/8. Il y avait, du reste, des achats assez importants; mais les réalisations de bénéfices de ceux qui avaient acheté de la rente active dans les prix de 20 3/8 à 21, empêchent ce fonds de suivre un nouveau mouvement ascensionnel.

soufflé sous mille formes diverses. Je crois, moi, que des masses d'eau se trouvaient suspendues tout autour de ces salles, où elles ont violemment pénétré en perçant les parois comme un crible, et en faisant irruption, comme par un immense arrosoir, en une innombrable quantité de petits jets d'eau chargés des éléments cristallins qui se sont en quelque sorte congelés peu à peu.

J'ai dit à vous de discuter, Messieurs les savans; à moi de poursuivre mon récit.

A quelques cent pas du *Passage du Ramoneur*, la route se bifurque. Une branche continue tout droit. L'autre monte à gauche. Nous montâmes par la gauche pour revenir par la droite.

Du beau, toujours du beau. Style de voyageur... véridique.

Mais le guide a fait halte.

Messieurs, dit-il, il faut descendre ici; c'est une pente polie et tant soit peu glissante, de cinquante à soixante degrés d'inclinaison plus ou moins, où il n'y a rien pour se tenir, sauf la voûte qui s'abaisse et dont les durs cristaux vous écorchent les mains, sauf encore, vers le bout de la descente, une colonnette d'albâtre; et au bas, dans cette partie noire que la lumière de vos petites chandelles ne saurait atteindre, une crevasse de cent pieds de profondeur, sombre, inconnue, où la pierre qui tombe va retentir dans une eau sans nom, qui gronde un instant et se tait pour dévorer sa proie.

C'est à peu près comme cela, je pense, que s'exprima le petit paysan en sarrau qui nous servait de guide; tant la Grotte de Tils peut donner d'esprit et d'éloquence !

J'engage beaucoup de gens à visiter cette grotte.

J'en ai vu sortir Messieurs tels et tels, qui nous ont singulièrement étonnés... ils avaient de l'esprit... et moi-même... ma foi, je hasarderais mon article.

Ainsi donc nous a parlé le guide. Et nous de descendre, et l'ongle de s'accrocher; et le sang de couler, et nous d'admirer toujours.

C'est ce que je vous prie d'appeler la *Descente du casse-cou*.

Ici nous retrouvâmes les eaux, le murmure, le mouvement, la vie. Nous allons toucher au terme de notre expédition; nous allons entrer dans la plus belle des salles; mais c'est le Paradis, et il nous reste, hélas ! un petit bout d'Enfer à traverser encore, mais c'est un Enfer d'eau. Nous voilà donc nous aplatisant sous une voûte écorçante, contre une énorme stalagmite toute blanche, d'où découle une eau limpide en nappe légère qui vient vous remplir agréablement les manches et le gilet, les pieds baignant dans l'onde. Il faut s'aplatir encore, plus, toujours plus... C'est en rampant qu'on parvient, à dit le premier narrateur. C'est aussi en se faisant bien plat... *Passage du laminé*.

Ouf ! il faut respirer.

On s'assied au terme du voyage, sauf à retourner pourtant, et l'on contemple la dernière des salles, la plus jolie de toutes et la plus cristalline : charmante petite géode dans la grande géode, gracieuse et élégante chapelle de la vaste et imposante cathédrale.

C'est la salle *Duménil*, l'un des deux hardis explorateurs.

A présent un nouveau chemin va nous ramener, longeant la profonde crevasse que le guide a si bien décrite, et qu'il faut bon gré malgré franchir. C'est le *Saut du diable*.

Je crois, au fait, que si le diable y tombait, il tomberait chez lui.

Je n'ai plus qu'à vous parler d'une salle où de grandes draperies blanches pendent élégamment de la voûte, ornées d'une frange d'un beau

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Voici les dépêches télégraphiques reçues hier :

Marseille, le 24 juillet.

Une proclamation des autorités de Valence annonce que deux compagnies alavaises ont passé aux constitutionnels.

Bayonne, 23 juillet.

D'après un rapport officiel publié le 20 à Saragosse, Oraa a attaqué le 17 les carlistes à Ampias, et leur a pris Chiva. Le gouverneur de Teruel annonce l'arrivée de 300 blessés, et dit que le combat a duré jusqu'à la nuit et continuait le 18. Le même jour, Jauregui a attaqué un bataillon carliste près d'Ernani, et a tué une centaine d'hommes. Les carlistes de Navarre sont retirés dans la vallée d'Ulzama.

Aujourd'hui on publie les dépêches télégraphiques suivantes :

Bayonne, 24 juillet 1837.

Zarcatey et d'Elio, ont traversé l'Ebre, entre Haro et Miranda. Une proclamation, publiée le 19, annonce que ce mouvement a pour but de seconder la marche de don Carlos sur Madrid.

Bordeaux, le 24 juillet, à cinq heures du soir.

Le général commandant la 11^e division militaire à M. le ministre de la guerre.

Un rapport d'Oraa, du 16 au matin, élève la perte de l'ennemi, dans l'affaire du 15, à plus de 1500 hommes dont 400 prisonniers un grand nombre de déserteurs, 45 fourgons, beaucoup d'armes et effets de guerre. On ne dit rien de positif sur la direction du prétendant.

Voici quelques détails donnés par le Phare sur le combat livré aux carlistes par Jauregui, dont parlait la dépêche télégraphique d'hier au soir.

Béohobie, 19 juillet.

Le général Jauregui étant avant-hier à Hernani, fut bientôt instruit qu'un bataillon carliste était embusqué pour surprendre la reconnaissance du matin : en conséquence, il feignit de partir pour Saint-Sébastien avec quelques troupes et tomba par une contre-marche, sur le bataillon carliste qui fut mis en pleine déroute. Les carlistes ont eu dans cette affaire 100 hommes tués, car les troupes de la reine n'ont voulu faire aucun quartier; elles ont éprouvé une perte de 3 hommes tués.

D'après des nouvelles de Valence des 15 et 16, Oraa est sorti de Cuarta le 15 à 1 heure du matin, pour attaquer les carlistes, qui se dirigeaient vers Chiva par Las Cabrillas. A 8 heures il les attaqua près de la rivière et les délogea de leur position après une résistance opiniâtre. Le combat continua jusqu'à ce que vers 5 heures les carlistes se retirèrent et se retranchèrent à Cliva. Après deux assauts infructueux, ils en furent délogés et refoulés sur la formidable position de Las Cabrillas, deux compagnies d'Alavaïs ont passé aux christinos, le combat a été très meurtrier.

On écrit de Pampelune, le 20 juillet:

Le corps de Pampelune est maintenant à Inigo, Huart et Puente-la-Reyna. Le vice-roi est à sa tête. Les carlistes se sont retirés dans la vallée d'Ulzama et derrière les défilés de Lecumbery, Iriarte est décidé à les attaquer.

On écrit de Madrid, 17 juillet :

Dans la séance d'hier, on a fait la seconde lecture de la proposition de M. Gorosarri, qui demandait le rétablissement des sociétés et réunions publiques. Cette proposition a été rejetée par les cortès.

On a repris ensuite la discussion sur le règlement relatif aux moines et aux religieuses. Tous les articles, jusqu'au 35e, ont été adoptés; l'article 33 porte que « la nation reconnaît

rouge qui en festonne les bords, et qui provient apparemment d'une substance ferrugineuse que l'eau qui distille aura justement trouvée à ce point de la cristallisation de ces belles stalactites. Et comme sous les grandes draperies qui tombent à replis ondoyans, on remarque un énorme bloc de stalactite qui ne ressemble pas mal à une brique de savon blanc de quinze à vingt pieds cubes, nous avons baptisé cette salle d'un nom moitié poétique et moitié prosaïque. C'est la Grande blanchisserie des Fées.

Mais nous voici retombés dans la première grotte par le trou du Ramoneur, et je passe mon crayon à un plus habile.

Il y a des voyageurs qui, en visitant la grotte, brisent les stalactites, mutilent les stalagmites, ravagent ces délicats et magnifiques ouvrages que des milliers de siècles ont produits goutte à goutte, et emportent chez eux ces tristes trophées, non de leur victoire, mais de leur sottise et de leur vanité.

Quant à nous, le Génie de la Grotte nous a fouillés à la sortie. Il n'a rien trouvé, rien, absolument rien, ni dans nos mains ni dans nos poches. La grande et majestueuse Nature n'eut aucun de ces crimes à nous imputer. C'est que nous n'étions ni des enfants ni des Vendéens.

Art. 1er. du règlement convenu entre tous les voyageurs de bon sens qui visitent la grotte: On ne prend rien ici.

Permettez-moi, maintenant, d'aller me reposer et dîner à l'hôtel du respectable M. Mention de Tiff, où l'on dîne avec d'autant plus d'appétit que ce brave homme donne à dîner gratis à tous les grands admirateurs de la grotte.

Je crois pourtant qu'il nous a dit que nous n'avions pas assez grandement admiré. Je crois encore que quelques autres voyageurs étaient dans le même cas.

Nous payâmes. Ils payèrent. Les voyageurs qui ne payaient pas, dinaient de leur admiration dans une autre pièce.

Or, nous avions pris un dîner confortable, bu du Bordeaux, bu du Moselle, et fait sauter à grand bruit le pétillant bouillon du Champagne. Pour tout cela, par tête on payait cinq francs; on avait fait de l'effet pour douze; on s'était amusé pour trente.

Allez donc tous, allez bien vite admirer la belle Grotte de Tiff; mais n'oubliez pas le testament olographe; n'oubliez pas non plus d'appeler la trois-cent et soixante-dix-huitième salle, la salle des quatre G.

GGGG.

NOUVELLES DÉCOUVERTES.

Tiff, le 20 juin 1837.

Un étranger qui serait aujourd'hui venu, pour la première fois, à Tiff, aurait été témoin d'un singulier spectacle. En descendant du plateau de Colomster, par le sentier tortueux qui conduit à la cascade de la Grande Recluse, il se serait probablement arrêté au milieu du chemin, à la vue de ce qui se passait sur la rive opposée de l'Ourthe. Etionné et indécis, il se serait cru transporté à Vilvorde ou à Ghel, et, pour éclaircir ses doutes, il aurait peut-être demandé au bûcheron, assis à côté de lui sur son fagot de chêne: — Mon brave homme, ce grand bâtiment pour quoi s'élevé là Bas, près de l'église, est-ce une prison ou un hospice de fous? — Et le bûcheron lui aurait répondu: — Non, Monsieur, c'est l'hôtel du Canal de l'Ourthe. — Un hôtel, dit-il,

le paiement des pensions des religieux des deux sexes comme une charge du trésor public.

M. le ministre des finances a lu, à la fin de la séance, un projet de loi pour une contribution extraordinaire de guerre. Ce projet a été remis à la commission des finances pour en faire son rapport le plus tôt possible.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 JUILLET.

Il y a eu avant-hier soirée au palais de Laeken. Le roi et la Reine ont reçu M. le duc de Cazes, MM. les comtes Guilleminot et de la Villegontier.

Le prince de Linange, neveu du roi, est arrivé hier soir à Bruxelles, venant de Londres, avec la princesse son épouse et ses deux fils.

M. le duc de Cazes a fait hier dans l'après-midi une visite à M. le ministre des travaux publics.

Hier matin, à 9 heures, MM. le duc de Cazes, de la Villegontier et Guilleminot sont partis pour Anvers, par le chemin de fer. L'administration avait fait mettre à leur disposition un convoi particulier.

Ces messieurs, à leur retour, ont dîné chez M. Ch. de Brouckère, directeur de la Banque de Belgique; ils sont repartis le soir pour Paris.

M. de Ridder, ingénieur du chemin de fer, est parti hier matin pour l'Angleterre.

Des lettres de Lauzanne (Suisse), annoncent l'arrivée de Louis-Napoléon Bonaparte auprès de sa mère, à Arenenberg.

Le tribunal correctionnel a condamné ce matin, MM. Le Monnier et F. Mathé, chacun à un mois de prison et 25 fr. d'amende, pour coups portés à M. Jobard, rédacteur en chef du Courrier belge.

Le roi des Français a fait don à notre Bibliothèque royale de la Grande Description de l'Égypte. De son côté M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, a bien voulu mettre à la disposition du même établissement un exemplaire de la Collection des documents inédits sur l'histoire de France. Le même ministre a offert aussi d'enrichir successivement notre Bibliothèque d'un exemplaire de chaque ouvrage adressé au gouvernement français.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours qu'il y aurait sous peu à Louvain une réunion de Mgrs. les évêques. Cette réunion a pour objet de conférer des diplômes académiques à deux docteurs en médecine dont un de Lisbonne et un autre du Brésil, ainsi qu'à plusieurs élèves en théologie.

On fait de grands préparatifs pour cette cérémonie, qui a lieu pour la première fois depuis l'établissement de l'université catholique en cette ville. Les rues par où passera le cortège seront plantées d'arbres et les maisons décorées de draperies et de verdure. Jeudi matin Mgrs. les évêques feront leur entrée par la porte de Malines, à 9 heures. Un grand nombre de notables de la ville se disposent, dit-on, de se rendre à leur rencontre dans des voitures. Le cortège se rendra directement chez M. le recteur, là les prélats seront complimentés par la régence de la ville et le corps universitaire.

Ensuite ils se rendront ensemble dans la rotonde de l'ancien collège du pape, où aura lieu la promotion.

Bruxelles 26 juillet. (trois heures) — Le cours de Paris étant stationnaire, et les dernières nouvelles étant regardées comme défavorables, la bourse tendait à la baisse. L'actif espagnol est toujours resté à 49 3/8 soit argent soit papier. On ferme à 19 3/8 argent. Les actions se maintiennent en hausse et sont très recherchées: Société Générale, titres en

vous, mais ce groupe d'hommes, en habits de galériens, qui s'agitent devant la porte, en tiraillant un corde à nœuds, par laquelle ils paraissent attachés les uns aux autres, que signifie donc cela? — Ce sont des jeunes gens, Monsieur, qui se disposent à partir pour la Grotte.

Nous formions, en effet, une véritable chaîne. Tous uniformément vêtus d'un pantalon et d'une veste de toile grise, semblaient à ceux que portent, aux jours d'exécution publique, les soldats condamnés aux fers, coiffés d'un bonnet de laine brun ou bleu, nous faisons nos préparatifs de départ, et, dès qu'ils furent terminés, nous nous acheminâmes vers la Grotte, au nombre de treize, marchant l'un à la suite de l'autre, et portant sur les épaules une corde à nœuds, longue de cent vingt pieds. Les habitants du village venaient se placer sur le seuil de leur porte, ou mettaient la tête à la fenêtre, pour voir passer cette étrange procession. Les rires, les propos joyeux, les interpellations saugrenues circulaient, bourdonnaient, éclataient autour de nous, et nous y répondions par des salies caustiques, des refrains de chansons, des clameurs à faire fuir les enfans. Tiff était en jubilation complète! Mais à mesure que nous nous éloignâmes, cette tumultueuse effervescence se calma; les portes et les fenêtres se refermèrent, et nous poursuivîmes paisiblement notre route.

Le soleil depuis longtemps levé nous dardait, à travers une atmosphère immobile, ses feux dont aucune brise ne tempérait l'ardeur. Le feuillage ne remuait point. L'herbe haute des prairies ne ployait que sous le vol de nœuds d'insectes de pourpre, de saphir, d'émeraude, que l'approche de nos pas faisait brusquement partir. L'Ourthe coulait à côté de nous, mais lente et paresseuse. Le sillon qu'y traçait la proue de quelques rares bateaux se creusait et s'aplanissait sans bruit. Le poisson oubliait de nager et restait comme suspendu à la même place. Seulement d'invisibles courants lui imprimaient un mouvement oscillatoire qui faisait reluire ses écailles. Les mouches pouvaient impunément voler à la surface. Elles n'attiraient pas plus son attention qu'elles ne fixaient l'œil des hirondelles, disséminées, en groupes noirs et blancs, le long des bords vaseux de la rivière. Les taillis et les bois étaient muets. Aucun chant dans le ciel, aucun bruit sur la terre; le grillon même se taisait. Ce calme universel de la nature se communiquait insensiblement à nous. Une rêverie silencieuse descendait, comme une ombre, dans l'âme à moitié assoupie. Les paroles devenaient de plus en plus rares, et toute causerie avait dès longtemps cessé, quand nous nous arrêtâmes à l'entrée de la Grotte.

Le désir et l'espoir de faire de nouvelles découvertes nous signallèrent tous. Aussi traversâmes-t-on avec rapidité, et sans les honorer même d'un coup d'œil, les premières salles dont j'ai essayé de décrire les innombrables beautés. Arrivés au Saut de l'Enfer, nous roulâmes la corde à nœuds autour d'un quartier de roc penché sur le bord du gouffre, et M. Beckman y descendit. On entendait le torrent grouder et bouillonner au fond. Parvenu à une profondeur de soixante pieds, il sentit tout à coup le contact de l'eau, et nous le fit connaître par un cri. Nous le hélâmes à diverses reprises, mais lui, écarté à l'empire d'une curiosité irrésistible, descendait toujours, et ne remonta qu'après avoir constaté l'impossibilité de trouver le fond. Il avait plongé dans l'eau jusqu'au dessus de la ceinture. Nous traçâmes sur le roc le chiffre soixante, et nous nous dirigeâmes vers l'endroit où le torrent tombe dans l'abîme.

nom, fl. 763 argent; certificats au porteur; émission de Paris, 1605 argent; Société de Mutualité 110 7/8 A. 111 P.; Banque de Belgique 136 P.; Actions Réunies 101 3/4 P.

Marché des huiles et graines. — Au marché de ce jour il y avait beaucoup de graine de colza. Les huiles de colza sur l'arrière saison étaient plus demandées, celles au comptant se placent facilement.

Anvers, (deux heures) — Ardoin 49 1/2 A. au comptant 19 3/8 P. fin courant 12 A 5/8 P. comptant, 19 1/2 3/8 A. fin courant, passablement d'affaires.

LIEGE, LE 27 JUILLET.

Par ordonnance du 20 de ce mois, Sa Majesté le Roi des Français a nommé M. Raikem, président de la chambre des représentants et procureur-général près la cour d'appel de Liège, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur. — Par arrêté royal du 25 juillet 1837, le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Liège, est nommé conservateur de la bibliothèque royale.

Les chambres seront bien décidément convoquées un mois plutôt que d'ordinaire. Ce n'est pas trop, si l'on a égard à l'énorme arriéré de notre législation et à la stérilité de la dernière session. On pourrait pourtant faire remarquer que les travaux des assemblées provinciales ont donné, dans plusieurs localités, des résultats plus utiles que les travaux de la chambre des représentants. Ces assemblées se sont occupées avec zèle de nombreux projets de routes nouvelles, de rectifications, d'améliorations locales dont leurs commettants leur sauront gré sans aucun doute. Espérons que l'exemple donné par nos mandataires provinciaux fera comprendre à nos représentants, la nécessité de porter leur attention vers les objets qui sont le plus dans les besoins de l'époque. Ce qui s'est passé dans les conseils provinciaux est réellement digne de remarque. La durée de leur session est très-limitée, comme on sait; il y a donc urgence de mettre le temps à profit et de l'employer aux affaires les plus pressées, les plus importantes. Eh! bien, celles qui ont été traitées ont rapport, comme nous venons de le dire, à des intérêts matériels. C'est un véritable enseignement pour nos chambres. Nous n'avons cessé de le répéter, notre pacte constitutionnel renferme toutes les garanties de liberté désirables, il veille au maintien des franchises consacrées par la constitution; mais ce soin ne doit pas nous absorber tout entier; il faut aussi traduire cette liberté en actes, c'est-à-dire, la faire servir à la création de routes, de canaux, d'établissements utiles, enfin de tous les genres d'améliorations. C'est dans cette voie que nous voudrions voir marcher notre législation, mais, à notre avis, elle s'en détourne trop souvent.

Un journal de Bruxelles fait remarquer l'utilité qu'il y aurait de donner une grande publicité aux projets de travaux publics. De cette façon, l'opinion des hommes spéciaux, exprimée par la presse, pourrait rectifier et améliorer souvent les plans qu'il s'agirait d'exécuter; il cite à ce sujet le pont de la Boverie. Si le projet, dit-il, en avait été soumis à l'appréciation de tous, on n'aurait point à craindre aujourd'hui pour l'existence de ce travail.

Nous devons dire toutefois que ce n'est pas la conception qui est le côté faible du pont de la Boverie; c'est au contraire un monument léger et hardi, qui plaît à l'œil; l'exécution seule a été mauvaise. Comme nous l'avons déjà dit, on ne conçoit pas l'indifférence qu'a montrée le gouvernement pendant qu'on travaillait à la fondation du pont. Si notre ville est menacée de voir ajourner pour long-temps, la jouissance d'une des plus actives communications qu'on ait jamais établies, c'est surtout au gouvernement qu'il faut s'en prendre;

Pendant que M. Duménil se préparait à descendre dans une autre ouverture non loin de là, quelques-uns d'entre nous, accourus au bord du torrent, s'occupèrent à déterminer la température de la Grotte et celle de l'eau. La première était de douze degrés, la seconde de neuf. On recueillit ensuite les éléments d'une autre expérience. Les parois supérieures de la Grotte sont tapissées, en quelques endroits, d'une matière noire et gluante. Nous en détachâmes une assez forte quantité. Soumise à un examen scientifique, elle fut reconnue, plus tard, pour un végétal non décrit de la grande famille des algues, et qui appartient au genre Chlorococcus. Il se compose d'un nombre infini de globules microscopiques circulaire d'un brun clair et transparent. Sa masse est d'un brun noirâtre et son thalle s'étend à de grandes distances. Cet être occupe les plus bas échelons de l'organisation végétale. On peut le comparer à la taupe sous le rapport de la couleur et de l'habitation. M. Morren, professeur de botanique à notre université, qui le premier trouva cette plante et l'analyza, lui a donné le nom de Chlorococcus subterraneus. On ne s'en tint pas là. Nous désirâmes tous rendre notre excursion profitable à la science. On rassembla quelques fragments de stalactites de denture, formation, pour en faire l'objet d'une étude spéciale. M. Morren les emporta, et parvint, à l'aide d'un microscope, à connaître leur structure intérieure, qui est fort bizarre. La cristallisation est oblique. Elle est formée par une foule d'aiguilles qui s'enchevêtrent les unes dans les autres. En examinant une parcelle d'un millimètre de grandeur, on croirait voir une grotte nouvelle, disposée comme la Salle des Harpes elle-même. Les aiguilles paraissent devenir autant de stalactites pointues. Chargés de ce butin scientifique, nous rejoignîmes nos compagnons pour assister, avec eux, à la descente de M. Duménil. Mais celui-ci était déjà remonte. Il s'était trouvé pris dans un antioin sans issue. Ce double résultat, tout infructueux qu'il était, ne nous découragea point.

Bien décidés à fouiller la Grotte jusques dans ses entrailles, nous grimpâmes par le Trou du Ramoneur, et descendîmes dans la salle aux magnifiques draperies, baptisée du nom de: Grande Blanchisserie des Fées. Quel admirable spectacle! Quels merveilleux caprices de la nature! Il semble qu'au moindre souffle, ces rideaux, ces tentures, ces mantilles, ces écharpes, ces dentelles, ces gazes de marbre, vont ondoyer sur vos têtes, voltiger autour de vous, et s'enlever dans les airs. On craint de les toucher; on craint même d'y mettre le feu en approchant la lumière de trop près. L'illusion ne saurait être plus complète.

A partir de cette salle on ne rencontre plus de grandes stalactites. La grotte prend un tout autre aspect. Elle s'assombrit, se creuse, s'élargit. Les entassements de rocs deviennent plus considérables; les voutes dérivent des courbes plus hardies et plus variées. On n'est plus obligé de ramper ni de marcher tous sur une même ligne, pressés entre des rochers humides. On peut se séparer et se disperser, prendre à droite, prendre à gauche, et revenir par des chemins différents. Nous nous livrâmes volontiers à cet exercice nouveau qui dégourdisait nos membres et leur rendait en partie leur élasticité première. Il nous devoit en même temps les plus gracieux effets d'optique. L'éclat scintillant des lumières, éparpillées dans toutes les directions, traçait, sous ces arches sombres, des spirales et des méandres de feu. On croyait errer au milieu des ruines d'un de ces palais enchâssés tout peuplés d'apparitions fantastiques, ou dans un de ces vastes cinétières des abayes du moyen âge,

car c'est son incurie qui est ici cause du mal. Au lieu de faire surveiller les travaux, comme il en avait le droit et le devoir, il s'est croisé les bras : c'était plus commode.

L'Industrie fait feu des quatre pieds, parce que nous avons eu le malheur de démontrer, par une phrase et un chiffre, combien ses opinions politiques trouvaient peu d'écho au sein de notre conseil communal ; à ce propos elle s'enflamme, et pour toute réponse elle nous lance une magnifique injure à la face ; nous sommes, si on l'en croit, à la dévotion de Lebeau ou de quelqu'autre misérable ; pour la dixième et dernière fois, nous dirons, non à l'Industrie, mais au public, que nous ne sommes à la dévotion de qui ce soit, que le Politique est aujourd'hui tout à fait indépendant, même des écrivains généraux qui l'ont fondé ; et nous ajouterons qu'au surplus, mieux vaudrait cent fois être à la dévotion des hommes de son pays, qu'être à la solde de l'étranger, de l'ennemi.

La commission administrative des hospices civils de Liège a procédé hier à la nomination du contrôleur de la comptabilité ; les concurrents étaient très nombreux. M. Abry, employé du receveur, a été nommé.

Nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs que le conseil communal a déjà décidé deux fois en 1834 et 1836 que le droit de nomination lui appartenait. Toutefois nous mentionnerons que M. Piercot professait l'opinion contraire. Le ministre a décidé dans ce dernier sens.

Maintenant on se demande si le conseil communal, appelé à approuver le budget des hospices, maintiendra l'allocation de 1800 frs. pour le contrôleur, chargé spécialement de faciliter à l'administration locale la surveillance de la comptabilité de ces établissements de charité.

L'établissement du chemin de fer va donner naissance à un nouveau service de voitures publiques. L'administration communale est saisie en ce moment de deux demandes ayant pour objet la circulation de la ville à la station du chemin de fer, de plusieurs voitures omnibus.

Nous apprenons qu'on fait des préparatifs à l'hôtel de notre gouverneur, pour la réception de S. M.

Ce matin, un charriot a versé sur le pont des Arches. L'essieu s'est brisé. Il était chargé d'une très forte colonne en fer, destinée, disait-on, pour l'établissement de M. Bracconier, à Tilleur. Cette pièce n'a pas été endommagée, ayant été protégée dans sa chute par la partie supérieure du charriot.

On dit que l'entrepreneur du Pont de la Boverie vient de proposer un plan pour soutenir l'arche qui menace de tomber. L'adjudication des ouvrages préparatoires est déjà acceptée, dans le cas où ce plan serait adopté.

Les ouvrages de terrassement pour les fondations du nouveau Casino, au Beau-Mur, commenceront dans les premiers jours de la semaine prochaine. Les entrepreneurs s'occupent activement à réunir sur ce point un bon nombre d'ouvriers terrassiers.

On lit dans le Journal de la Belgique.

M. le ministre de la justice est parti hier soir pour Liège, son absence sera d'environ 15 jours. Il inspectera les prisons et les établissements de bienfaisance.

On écrit de Vienne, le 13 juillet : On apprend qu'immédiatement après leur arrivée à Salzbourg, l'empereur et l'impératrice ont reçu la visite de la duchesse de Beira et des infans fils de don Carlos. Ces princes reçoivent une éducation soignée sous la direction de la duchesse et la surveillance immédiate d'un prêtre espagnol. Ils apprennent notamment les langues française et allemande, et ont déjà fait quelques

progrès dans la dernière. La famille de don Carlos, qui est considérée à Salzbourg comme un modèle de piété, a été invitée à dîner par LL. MM. (Mercure de Souabe.)

Séance publique du conseil communal de Liège, vendredi prochain, 28 juillet courant, à 5 heures de relevée.

COUR D'ASSISES. — Vol domestique.

Audience du 26 juillet.

Dans le courant du mois de juin dernier, Jacques Forir vendit une paire d'éperons au sieur Gaède, de cette ville, pour le prix de 22 sous. — Quelques jours après, il se présenta de nouveau chez M. Gaède, en lui offrant en vente quatre paires d'éperons, et disant qu'il en possédait encore plus ; qu'elles provenaient toutes d'un dépôt d'éperons qu'il avait découvert dans sa maison, derrière un vieux miroir. Cette explication ne fit qu'augmenter les soupçons que M. Gaède avait déjà conçus. Il jugea utile de prévenir la police, et bientôt Jacques Forir fut arrêté. Il avoua alors qu'il tenait les éperons de sa sœur, Anne Catherine, qui demeurait chez les époux Rougé ; on se transporta au domicile de ces derniers. Les hardes de la servante y furent visitées, et on y découvrit plusieurs objets appartenant aux époux Rougé ; leur servante avoua avoir volé ces objets, ainsi que les éperons vendus par son frère, qui, du reste, ignorait la manière criminelle dont elle s'était procuré ces objets. Jacques Forir a été acquitté, sa sœur a été condamnée à deux années de prison.

Faux témoignage et subornation de témoins.

Le 26 avril 1837, Dieudonné Sevrin, de Pontillas, fut surpris avec quatre autres individus, volant du bois dans les environs de cette commune, par le garde-champêtre. Celui-ci, craignant de ne pouvoir faire respecter son autorité en présence de cinq délinquants, envoya le nommé Matagne, dont il était accompagné, chez l'assesseur de la commune pour lui demander du secours ; mais à peine Matagne fut-il à quelque distance du garde-champêtre, que Dieudonné Sevrin tomba sur lui et l'accabla de coups qui lui occasionnèrent une incapacité de travail assez longue, Sevrin fut poursuivi de ce chef devant le tribunal correctionnel de Huy, et sa culpabilité ne pouvait souffrir de doute. Cependant il essaya de prouver son alibi, et il fit à cet effet entendre un témoin, le nommé Houssa, de Bierwart. Ce jeune homme vint déclarer qu'il avait été avec Dieudonné Sevrin dans la maison de celui-ci, pendant toute l'après-dîner et la soirée du 26 avril. Cette déposition étant contraire aux déclarations de tous les autres témoins, le ministère public requit son arrestation. Houssa fut conduit en prison, et Sevrin fut condamné comme coupable des coups portés à Matagne.

Quelques jours se passèrent encore, alors Houssa fit l'aveu de son crime, et déclara que c'était sur les instigations et les promesses de Sevrin, qu'il avait consenti à faire un faux témoignage.

De nouvelles poursuites furent alors dirigées contre Sevrin que les aveux de Houssa impliquaient gravement. Elles firent connaître que Sevrin avait promis une casquette et un sarreau à Houssa, s'il voulait aller à Huy déposer en sa faveur, qu'il avait également cherché à corrompre un autre témoin, nommé Reveillon, mais que ses efforts échouèrent devant la probité de ce dernier.

Le jury a déclaré Houssa coupable de faux témoignage en matière correctionnelle, et Sevrin coupable de subornation de témoins. Le premier, vu son jeune âge et vu surtout sa profonde ignorance, ou plutôt son imbecillité, n'a été condamné qu'à six mois de prison. Le second plus coupable, en ce qu'il avait abusé de la simplicité de Houssa, a été condamné à 5 années de travaux forcés et à l'exposition publique.

illuminés, la nuit, par des leurs sépulchrales. Quelquefois une terreur religieuse s'emparait de l'âme. Nous marchions comme des fantômes cherchant des trésors inconnus dans les profondeurs de la terre. Chaque écoulement était visité avec soin. Rien n'échappait à nos regards. A l'extrémité de la salle que nous parcourions, s'élevait, à dix pieds au-dessus de nous, une large ouverture. On dressa une échelle contre le rochet on y pénétra. C'était une cavité peu vaste dont le fond était occupé par une stalagmite étagée qui n'affecte point de forme extraordinaire.

En nous divisant en divers groupes, nous nous étions donné rendez-vous à la Descente du Casse-Cou. Nous nous y retrouvâmes en effet tous. Il fallait s'entraider pour franchir ce passage dangereux dont un de nos compagnons a donné la description exacte. Plusieurs d'entre nous hésitaient à s'aventurer sous cette voûte écroulante qui s'inclinait sur un abîme. Mais M. Duménil, doué d'une force musculaire plus grande, et surtout d'une intrépidité moins équivoque, vint à leurs secours. Se retenant par les mains aux aiguillons de cristal dont la voûte est chargée, il s'étendit sur la stalagmite en pente qui fuyait sous lui, releva les pieds qu'il appuyait contre la voûte, et, faisant alternativement assise, sur son corps ainsi ployé, ses compagnons qui n'osaient avancer seuls, il les transporta par un mouvement graduel et calculé de droite à gauche, jusqu'à l'endroit où les saillies du roc permettaient au pied de se poser sans danger. Chaque triomphe ainsi remporté sur l'abîme fut salué d'acclamations bruyantes, et je me promis bien, à part moi, de consacrer, sur les frères feuilletés destinés à conserver le souvenir de notre expédition, ce tour de force, d'adresse et d'audace. Après avoir atteint la terre ferme, nous jetâmes un regard autour de nous, et un cri d'admiration s'échappa de toutes les bouches.

Nous nous trouvâmes dans les salles et les galeries de cristal déjà décrites par un de nos compagnons. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit. Je reconnais mon impuissance à reproduire les merveilleux aspects qu'offre l'éblouissante végétation de cristaux qui tapissent cette partie de la Grotte. Un mot cependant encore sur le précieux joyau caché au fond de cet érin. On ne nous avait point trompés. Le sol est tout cristallisé. On dirait une couche de sel indissoluble étendue sur le roc. Des grappes et des apanas pendent étincelantes de la voûte ; des framboises et des murs reluisent incrustés aux parois. Ici la mousse argentée du Champagne semble avoir coulé à flots et s'être congelée en flocons neigeux. Là une poussière étoilée semblable à du verre pilé, s'étend en raies lumineuses. Au milieu se creuse un bassin vide, s'étend en raies lumineuses. L'air y est chaud et le sol n'offre pas la moindre trace d'humidité.

Notre admiration largement épanchée, mais non pas épuisée, nous quittâmes ce respiratoire Boudoir, mais lentement, et comme des somnambules préoccupés de quelque étrange vision. Un bloc de rocher qui se détacha de la voûte et qui tomba à nos pieds nous tira de notre rêverie. Nous recueillâmes d'effroi et nous tournâmes brusquement à gauche. Une crypte qui n'avait pas encore été explorée s'ouvrait sous nos pas. Nous appliquâmes l'échelle contre le mur intérieur, et ayant rencontré le sol à une profondeur de dix pieds, nous y descendîmes tous. Des monceaux de roc, crevassés et déchirés, couvraient la terre. Une galerie nue, sans stalactites ou stalagmites, s'étendait devant nous. Les parois étaient garnies d'une matière végétale semblable à celle que nous avions recueillie dans la Salle du Torrent. A la voûte entr'ouverte se montraient ça et là, d'énor-

mes blocs de pierre qui menaçaient de s'écrouler. Nous traversâmes rapidement cet effrayant passage. Un bruit lointain nous annonçait une chute d'eau. Nous nous dirigeâmes de ce côté. La température s'abaissait à chaque pas. Notre haleine se condensait insensiblement et forma bientôt autour de nous un véritable brouillard. Nous nous voyions à peine. Déjà nous marchions dans l'eau jusqu'à mi-jambe, et nous ne nous en apercevions qu'aux frissons d'un froid vif et pénétrant. Un large ruisseau nous barrait le chemin. Nous le sondâmes. Il n'avait qu'un pied de profondeur. Aussi fut-il traversé en un instant et sans que personne eût songé à protester contre cette résolution. Mais nous n'étions guère plus avancés. Partout se présentaient de grands flaques d'eau. Nous les passâmes intrépidement, mais quand nous fûmes parvenus à l'extrémité de la galerie, nous sentîmes notre courage s'évanouir.

En face de nous se dressait un quartier de roc chancelant dont la base reposait dans l'eau et dont le sommet aigu se perdait dans une crevasse de la voûte. Il ne laissait libre, à gauche seulement, qu'un espace de deux pieds. Derrière ce roc, la voûte s'abaissait et formait, au-dessus d'un canal étroit et profond, une arche dont le cintre touchait presque à la surface de l'eau. Que faire ? Comment pénétrer plus loin ? Prendra-t-on à gauche ? Mais une pluie battante y tombait à torrents ; mais il fallait gravir, sous cette pluie épouvantable, une stalagmite glissante. On délibéra longtemps. Enfin MM. Beeckman et Duménil donnèrent le signal. Ils partirent. — Allons, Messieurs, à la garde de Dieu ! — Nous les suivîmes, et, en un clin d'oeil la stalagmite fut emportée d'assaut. — Victoire ! — Un instant. Arrivés au pied de la descente, nous fîmes, tous, le plongeon dans le canal. Quelle horrible sensation ! L'eau était glaciale et nous montait jusqu'à la poitrine. Et pourtant nous continuâmes notre route, en patinant, barbotant, et soulevant des amas de vase. Presque toutes les chandelles s'étaient éteintes sous la pluie. On les ralluma quand on fut sorti du canal. Mais nous ne découvrîmes plus rien qui fût digne d'attention. Nous cotoyâmes l'eau pendant quelques minutes encore. Nous espérons toujours que le Génie de la Grotte, pour nous récompenser de nos efforts et nous faire oublier nos fatigues, nous conduirait dans quelques salles nouvelles plus merveilleuses que les précédentes. Il n'en fut pas ainsi. Au tournant d'un étroit couloir, nous nous trouvâmes aux bords d'un lac, encaissé entre des rochers à pic.

Il fallait donc retrouder. Beaucoup d'entre nous n'en étaient pas fâchés. Ils grelottaient de froid ; les dents leur claquaient dans la bouche. Mais il fallait repasser par les chemins déjà parcourus. Cette perspective ne souriait à personne. Chacun prit cependant son parti. On se soumit à la nécessité et la retraite commença. Nous marchions vite, très vite, afin de rétablir la transpiration arrêtée. L'eau ruisselait de nos habits ; les chandelles s'échappaient à tous moments de nos mains ; on se heurtait, on trébuchait, on tombait, on se blessait ; mais on avançait toujours ; une lutte d'amour-propre s'était établie entre tous. C'était à qui atteindrait le premier l'issue.

Enfin un jet de lumière verdâtre nous annonça la présence du soleil. Il était alors cinq heures de l'après-midi. Nous étions entrés dans la Grotte à dix heures du matin. Nul n'avait fait, avant nous, un séjour aussi prolongé dans ces cavernes, excepté le jeune guide, dont j'ai eu l'occasion de parler. La veille il s'y était aventuré seul pour aller reprendre une planche. Par un défaut de précaution, fort excusable à

ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES

Conformément à l'article 6 de l'arrêté organique du 27 septembre 1836, M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a nommé les membres du jury d'examen pour l'admission aux cours de la seconde année d'études de l'école.

Ce jury se compose de : MM. Noël, J. N., professeur extraordinaire dans la faculté des sciences ; Ploesnier, M., idem ; Brasseur, lecteur, idem.

Après le tirage au sort, fait en présence de M. l'administrateur-inspecteur, le jury a fixé ainsi qu'il suit les jours et heures d'examen.

Examen par écrit.

Lundi 31 juillet 1837, à 9 heures du matin, pour tous les aspirants

Examen oral.

Mardi 1er août, à 9 heures du matin : M. Transenster, Louis, de Beaufays.

Le même jour, à 4 heures du soir : M. Delvaux, Adolphe, de Liège.

Mercredi, 2 août, à 9 heures du matin : M. Labye, Clément, de Liège.

Le même jour, à 4 heures du soir : M. Brixhe, Emile, de Gand.

Judi, 3 août, à 9 heures du matin : M. Gilot, Gilles, de Liège.

Les examens oraux se feront publiquement dans la grande salle de philosophie de l'université.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins vu la délibération du conseil communal en date du 14 de ce mois, qui arrête le plan du redressement de l'alignement de la place St Jean en Ile, dans la partie Est,

Décide : Le dit plan restera déposé au secrétariat de la ville pendant huit jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations qu'elles jugeront utiles.

Le présent sera inséré dans les feuilles publiques et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville qu'à la porte de l'église St. Jean.

Liège, le 24 juillet 1837.

Le président, Louis Janme. Par le collège, le secrétaire, Demany.

ANNONCES.

J. CLEINGE, PÈRE ET FILS,

PLACE DU GRAND MARCHÉ, N° 928, à la Main d'Or, Ont l'honneur de prévenir le public ; de ne pas confondre leur ÉTABLISSEMENT D'HORLOGERIE avec celui qui vient de s'ouvrir Place St. Lambert, sous la raison sociale de A. GÉRARD-CLEINGE.

ESTURGEON, SAUMON frais et fumé. Chez ANDRIEN.

ESTURGEON TRÈS FRAIS, HARENGS ET ANCHOIS NOUVEAUX, chez PERET, rue Ste. Ursule. 1364

LE COLLEGE des bourgmestre et échevins de la COMMUNE DE HOGNOUL, METTRA en ADJUDICATION à la maison de la dame veuve GRADT audit Hognoul, le dix août prochain, trois heures de relevée, LES RÉPARATIONS A FAIRE A L'EGLISE de ladite commune.

S'adresser au bureau du bourgmestre pour prendre communication du plan et du cahier des charges. 1409

son âge, il ne s'était muni que d'une chandelle. Parvenu au milieu de la seconde grotte, où gisait la planche, il plaça la lumière sur une stalagmite ; mais elle se renversa, s'éteignit, tomba dans une ouverture, et disparut. Qu'on se figure la situation de cet enfant ! Il eut beau appeler du secours ; sa voix se perdait sous ces voûtes ténébreuses, et ne pouvait être entendue des ouvriers occupés, à l'entrée de la Grotte, à tailler des pierres. Heureusement il avait conservé par devers lui un chef briquet, et il recourut, et à la lueur des étincelles qu'il en retirait, il retrouva son chemin. Mais ce ne fut pas sans peine. Quand il reparut, au seuil de la Grotte, tout pâle et tout transi, la nuit était close. Il avait mis huit heures à faire un trajet d'une demi-heure !

Avant de terminer le récit de notre excursion, il convient de rectifier l'opinion inexacte que nous avions émise antérieurement sur la direction de la Grotte. Nous avons constaté, au moyen de la boussole, qu'elle s'étend non pas vers Chaudfontaine, mais vers Aywaille ; ainsi du Nord-Ouest au Sud-Est. Elle pourrait donc fort bien communiquer avec celle de Remouchamps qui suit la même ligne. Il résulte de cette observation, que le torrent, les ruisseaux et le lac, qu'on rencontre dans la Grotte de Tiff, ne sont pas des dérivations de la Vesdre. La formation en est due, selon toute apparence, aux infiltrations des eaux pluviales. Il se peut aussi qu'ils proviennent d'une source abondante qui jaillit dans les environs de l'epinster, et qui se perd sous terre non loin de ce village. Nous ne faisons que reproduire ici de simples conjectures, formées par des hommes étrangers à la science, et nous laissons à d'autres le soin de vérifier jusqu'à quel point elles sont fondées.

Plusieurs endroits nous ont été désignés dans la Grotte comme offrant quelque ressemblance avec des gîtes d'ossements fossiles. On ne les a pas encore explorés. Il serait à désirer que le gouvernement chargé quelque savant professeur d'y faire pratiquer des fouilles. Les frais ne seraient pas si considérables, tandis que les avantages que la science pourrait en retirer seraient fort grands. Nous voudrions qu'il fit également lever le plan de la Grotte, et dessiner les vues les plus remarquables.

L'exécution d'un semblable projet serait même une excellente spéculation pour un artiste. Mais quand donc nos peintres de paysage renonceraient-ils à se traîner servilement sur les traces de l'étranger ? Quand consentiraient-ils à être de leur pays ! Quand nous feront-ils connaître les beautés et les magnificences de cette nature maternelle qui s'étale autour d'eux, et qui n'attend qu'un sourire, qu'une parole pour leur ouvrir toutes les sources de l'inspiration, de la gloire et de la richesse ! Les rives de la Meuse, de l'Ourthe, de l'Emblève, de la Vesdre, du Hoyoux abondent en sites ravissants que nul pinceau exercé n'a reproduits encore. Vallons, bois, montagnes aux aspects et aux formes les plus variés ; torrents, cascades, rivières, eaux paisibles et limpides ; ruines de vieux châteaux et d'anciens monastères, élégantes villas modernes ; Dieu et les hommes ont à l'envi répandus sur ces bords les prodiges de la création, les enchantemens des souvenirs historiques, et les splendeurs de l'art. Vienne donc un peintre qui sache faire revivre sur la toile toutes ces merveilles du sol natal. On colonnie notre pays ; on médit de notre climat. Il semble que nous végitions sur une terre aride où l'imagination et la poésie s'étiolent effrémure faute d'aliments. Qu'il se lève donc un vengeur parmi nos jeunes peintres, et tous nous applaudirons à son œuvre de réhabilitation et de justice ! TH. WEUSTENBAAD.

BEL HOTEL

A VENDRE,
BATIE A LA MODERNE,
SITUE AU CENTRE DE LA VILLE.

Ayant de nombreux appartemens, élégamment décorés, grands salons, remises, écurie et un joli jardin, jouissant de la plus belle vue.
S'adresser à M. BERTRAND, notaire, place St. Pierre.

1314

VENTE DE MEUBLES
APRES DECES.

MARDI 1^{er} AOUT 1837, DEUX HEURES DE RELEVÉE,
A LA MAISON MORTUAIRE DE M^{me}. VEUVE DEFOOZ,
Sise à Liège, rue Féronstrée, n° 574.

ON VENDRA A L'ENCAN

TOUT LE MOBILIER

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION,

Consistant en MONTRES, CHAINES et BAGUES en OR, CROIX EN DIAMANTS COUVERTS ET LOUCHES EN ARGENT, Tables, Chaises, Bois de lits, Commodes, Garderobes, Litteries, Linges, Batteries de cuisine, Garniture de boutiques, Quantité de robes et autres habillemens de femmes, Tableaux, sucre, café et autres objets.

ARGENT COMPTANT.

1394

VENTE

DE DEUX

BELLES MAISONS.

LUNDI 31 JUILLET 1837, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE DÉFINITIVE AUX ENCHÈRES

DES DEUX MAISONS

CI-APRÈS DÉSIGNÉES, SAVOIR :

1^{re} lot.

UNE MAISON, située à Liège, rue DEVANT LES CARMES, n° 376, composée de beaux appartemens, vastes salons, deux escaliers, deux cours, remises, écuries etc.

2^{me} lot.

UNE GRANDE MAISON située même rue, n° 377, composée de deux appartemens entièrement indépendans, comprenant chacun de beaux et vastes salons, salles à manger, cuisine, grand nombre de chambres à coucher, chaëme un escalier, de très belles caves, deux grandes cours, deux écuries dont l'une peut contenir 20 chevaux, deux remises etc. Ces deux maisons sont bâties avec la plus grande solidité. Elles sont à côté de la nouvelle place et de la nouvelle rue du pont neuf et à proximité du quai de halage.

Dans chacune de ces maisons se trouve une grande citerne à l'eau de pluie. Il y a toute sécurité pour acquérir, elles sont libres de charges, et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.

Les mises à prix ont été considérablement diminuées. 1322

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 22 juillet 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de trois ares 59 centiares sur une parcelle de verger, appartenant à Pierre Emmanuel LEBLANC, propriétaire, domicilié faubourg Ste. Marguerite, à Liège, située dans la commune de Liège, indiquée et figurée sous le n. 19, section C, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de la dite emprise; assignation a été donnée audit Pierre Emmanuel Leblanc, à comparaître le 9 août prochain à l'audience du tribunal de 1^{re} instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme,

EMONTS, avoué. 1405

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 22 juillet 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré une EMPRISE de 11 ares 33 centiares sur une parcelle de cotillage, appartenant à Lambert LOVINOSSE, propriétaire, domicilié rue Bois Golla, commune de Liège, située commune de Liège, indiquée et figurée sous le n. 640, section C, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée audit sieur Lovinfosse à comparaître le neuf août prochain à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme,

EMONTS, avoué. 1406

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 22 juillet, 1837 A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics, attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE d'un are 12 centiares sur une parcelle de jardin, appartenant à Jeanne CLAVIER, V^e de Nic. GALOPPIN, représentant par acquisition Joseph CLAVIER, située dans la commune de Liège, indiquée et figurée sous le n. 108, section D, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de la dite emprise, assignation a été donnée à ladite veuve GALOPPIN, cultivatrice, domiciliée faubourg St. Gilles, à Liège, à comparaître le neuf août prochain à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme,

EMONTS, avoué. 1404

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 130. 230

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

15 HECTARES 57 ARES 59 CENTIARES,

DÉPENDANS DE LA

COMMUNE DE FLEMALLE-GRANDE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 12 juillet 1837, sous le n° 1576 du répertoire particulier, les sieurs Jean Toussaint Beco et Laurent Disory, de Chokier, Gérard Joseph Nizet et Arnold Bussy, de Flémalle-Grande, Barthelemi Joseph Springel, de Huy, Nicolas Schaffers et François Chaudoir, de Liège, ces quatre derniers en qualité d'enfans, gendres et représentans de feu Paul Hubert Bussy, tous formant la Société du *Xhorré*, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de quinze hectares 57 ares 59 centiares, dépendans de la commune de Flémalle-Grande, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit : Au Nord, partant de la jonction du chemin du *Larron*, avec le ban du Grez de Flémalle, limite de la concession des Artistes; suivant ledit ban de Grez vers l'Est, jusqu'à la rencontre du chemin de la *Poste* à la limite Sud de la concession des Kessales et limite nord de celle de Marihaye à Seraing. Au Sud-Est, de ce point suivant cette dernière limite vers Sud-Ouest, jusqu'au chemin des Meuniers. Au Sud-Ouest, suivant alors le chemin des Meuniers vers Nord-Ouest jusqu'à celui du bois Donnay, que l'on suit également ainsi que celui du *Larron*, jusqu'à la rencontre du ban de Grez, de Flémalle, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers, quatre vingt centimes par hectare, pendant la durée de la concession.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810,

ET 2 MAI 1837;

Arrête :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Huy, Flémalle-Grande et Chokier, seront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e mois de publication, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédiés aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 21 juillet 1837.
Présens: MM. baron Vandenstein gouverneur p^t, Boussemart, Delfosse, Hubart, Seronx, Lhonneux, Gouvy, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,
F. N. J. WARZÉE. 1391

A VENDRE, A BON COMPTE

UNE BELLE COLONNE en pierre de taille, de 8 pieds de hauteur sur 14 pouces de largeur, avec chapiteaux, un cordon avec MOULURES en pierres de taille, de 20 pieds de longueur.

Une PORTE EN BARREAU ouvrant en quatre parties. S'adresser au commencement de la chaussée St Gilles, n. 542.

BOURSES.

PARIS, LE 25 JUILLET.

Cinq pour cent.	109 90	Esp. D. diff. s. int.	6 7/8
Trois pour cent.	78 95	DL. pas. s. int.	5 1/8
Act. de l. B. de Fr.	2365 ..	Belgicq. Empr. 1832	102 5/8
Napl. Cert. Falc.	95 90	Banque de Belg.	1410 ..
Esp. Ardoin 1834.	22 2/8		

LONDRES, LE 24 JUILLET.

3 ^o consolidés.	91 5/8	Espagne. Cortès.	20 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	52 1/2	Différées.	7 3/4
Holl. Dette active.	52 1/2	Passives.	5 5/8
Portugais, 5 p. c.	41 1/2	Russie.	..
Id. 3 p. c.	26 0/0	Brésil. Empr. 1834.	84 1/2

AMSTERDAM, LE 25 JUILLET.

Holl. Dette active.	400 1/4	Inscr. au gr. livre.	66 1/2
Dito 2 1/2.	52 5/8	Certifi. à Amst.	95 7/8
Différée.	..	Pologne. l. n. 500f.	134 1/2
Billet de change.	22 7/8	Lots de Rd. 50 f.	109 1/2
Syndic. d'amort.	93 9/16	Espagne. E. Ard.	49 3/8
3 1/2.	76 1/8	Dito grd.	..
Soc. de comm. P.-B.	163 1/2	Dette différ. anc.	..
nouvelle.	89 7/8	.. nour.	..
Russie, H. et C. 5	104 1/2	.. passive.	4 7/8
.. 1829, 5	104 1/8	Autriche. Métal. 5.	400 1/4

ANVERS, LE 24 JUILLET.

ANVERS. Det. activ.	105 1/2	Act. des Hauts-F.	92 1/4	P
.. Det. différ.	45 1/2	Act. Charb. Flenn.	101 1/4	P
Emp. de 48 mill.	104 1/2	Act. Banq. fane.	98 3/4	P
Holl. Dette active. à An. 1834.	97 1/2	A
Rente remboursab.	97 1/4			
Autrich. Métall.	104 1/2			
Lots de fl. 100.	..			
.. de fl. 250.	428 1/2	Amst., c. jours.	pair	P
.. de fl. 500.	690 1/2	Rotterdam, Idem.	118 0/0	P
Poloc. Lots fl. 300.	113 1/2	Paris, Idem.	118 av.	A
.. fl. 600.	131 1/4	.. 2 mois.	518 0/0	P
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 1/4	Lond. p ^r Estr. c. j.	40 3/4	P
ESPAÛ. Emp. 1834.	19 1/4	.. 2 mois.	40 1/2	P
D. diff. 1834.	..	Hann. p ^r 40 H8. c. j.	35 3/4	A
Dit. p. 1834. 2 mois.	35 1/2	A
Dette diff.	7 1/4	Bruxelles et Gand.	114 0/0	P

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 26 JUILLET 1837.

On a fait très peu d'affaires en fonds Espagnols à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 19 1/2 3/8 et reste 19 1/2 cours au comptant. Primes à un mois 20 3/4 dont 1/2 o/p.

BRUXELLES, LE 26 JUILLET.

Emp. Rotsch.	101 3/8	Act. des Hauts-F.	148 1/2	P
Fin cour.	101 3/8	Act. Charb. Flenn.	130 1/2	A
1836, 4 1/2.	92 1/8	Act. Banq. fane.	98 3/4	P
Fin cour.	92 1/8	Act. Gh. H. et W.	102 1/4	A
Dette activ. 2 1/2.	53 1/2	Act. Gh. Sclessin.
E. de la ville 1832	99 3/8	Act. Entr. Indust.	124 1/2	P
Dette active holl.	52 1/4	Act. Gh. Lev du F.	123 1/2	P
Rente domaniale.	97 3/8	Act. S. d'Ougrée.
BRÉSIL 1834.	85 1/4	Act. S. Sars-Louch.	118 1/2	P
AUTRICHE. Métal.	104 1/2	Act. Che. de fer.
ROME. 1832.	101 3/8	Act. S. de Venues.
NAPLES. Falconnet	92 1/2	Act. bat. à V. Anv.
Banque Tav.	..	Act. S. St. Léona.
PORT. Dona Maria.	..	Act. S. Chatelin.	136 1/2	P
ESPAÛ. Ard. 1834.	19 3/8	Act. S. Verreries.
Fin cour.	19 3/8	Act. Ecl. gaz. rés.
gross. pièces.	..	Act. S. Raffinerie.	119 1/2	P
p ^r 1 m. d. l.	20 1/2	Act. Verr. Charl.	114 1/2	A
différée 1834.	..	Act. Expl. l'Espér.	110 1/2	A
anc.	..	Act. des Brasseries
dette passive.	..	Act. Librairie H.
		Act. Typogr. W.
		Act. Fabr. Tapis.	103 1/2	P
CHANGES.		Act. Fabr. de fer.	102 1/2	A
AMST. ct. jours.	..	Act. Mutual. ind.	111 1/2	P
LOND. ct. jours.	..	Act. C. de Bruges.
PARIS. ct. jours.	..	Act. H. F. Monc.
		Act. lib. Meline.
ACTIONS.		Act. S. act. réun.	101 3/4	P
Act. Société Gén.	763 1/2	Act. S. de Fleu.
Act. id. em. Par.	605 1/2	Act. Ebnisterie.
Act. de la S. de C.	135 1/2	Act. Librairie Sc.	100 1/2	A
Act. la B. de B.	138 1/2	Act. Fab. Pianos.
Act. C. Sam. et O.	106 1/2			

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 26 JUILLET.

Le 3 mats américain Cordova, ven. de Matanzas, ch. de 2128 caisses sucre et 1532 balles café. — Le kof hanovrien Johanna, ven. de Riga, ch. de chanvre. — Le pleyt belge Persévérant, ven. de Pillau, ch. de bois. — Le navire kniphauserien Gute Hoffnung, ven. de Rotterdam, ch. de genièvre, beurre et laine. — Le sloop danois Ingeborg Caroline, ch. de védrasse.

PLACE D'ANVERS, LE 26 JUILLET.

Café. — Les transactions citées aujourd'hui se composent de 700 balles Brésil bas ordinaire à 23 c., 100 id. bon ordinaire blanchâtre à 24. Une affaire plus importante a dû avoir lieu, nous la ferons connaître demain.

Cuir. — 800 cuirs Rio Grande salés en paquets, de 27 kilog, ont trouvé preneur, mais le prix payé n'est pas connu.

Grains. — Il s'est écoulé environ 200 lastes graine de chanvre de Riga à prix divers.

Riz. — Il s'est traité aujourd'hui en seconde main, 150 tierçons Caroline nouveau ordinaire à 5 1/2 5/8.

Sucre brut. — Depuis la vente de 250 caisses Havane que nous avons mentionné hier, aucune affaire marquante n'a été citée.

Sucre raffiné. — Environ 18,000 kil. lumps et pains méliés ont été appliqués à prix divers pour l'exportation.